

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 15 octobre 2015 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, HERAUT Patrick, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, TSAME-BEKALE Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, CHARPENTIER Marc, FENIOUX Marjorie, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane.

Absents excusés : LOUIS Joël (pouvoir à SALACRUCH Françoise), ROBLIN Benoît.

Absent : PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : FENIOUX Marjorie.

Date de convocation : 5 octobre 2015

ORDRE DU JOUR

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour. Ajout du point suivant : création d'une commission Marchés à Procédure Adaptée (MAPA). Le Conseil accepte.

Création d'une commission Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 186 000 € HT,

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 207 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette procédure, il est suggéré à l'Assemblée que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 207 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses.
- Précise que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.
- Précise que la commission MAPA sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires et de 3 suppléants qui sont ceux de la commission d'appel d'offres.
- Précise que le président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative.
- Précise que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres.
- Précise que le rôle de la commission MAPA est consultatif et qu'elle émet des avis.
- Précise que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :
 - Le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
 - Le secrétaire de mairie et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

Communauté de Communes Aunis Sud. Projet de schéma de mutualisation

Vu l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales disposant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et les communes membres ;

Considérant que le projet de schéma de mutualisation de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat doit être transmis avant le 1^{er} octobre 2015 aux communes qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable ;

Après avoir entendu les termes du projet de mutualisation de services, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable relatif au schéma de mutualisation de services proposé par la Communauté de Communes Aunis Sud.

Acquisition d'une débroussailleuse électrique. Demande de subvention

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'acquérir pour le service technique une débroussailleuse électrique ; cet équipement peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Montant Hors Taxes de l'équipement : 2 670 €
- Montant subvention attendue : 1 869 €
- Autofinancement sur montant HT : 801 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement ci-dessus proposé ;
- Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à signer tout document relatif à ce dossier.

Nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie

Considérant qu'il convient de réadapter les horaires d'ouverture de la mairie afin de mieux répondre aux attentes des usagers, Monsieur le Maire propose les heures d'ouverture suivantes :

Lundi	8h00-12h00 / 13h30-18h30
Mardi	8h00-12h00 / 14h00-16h30
Mercredi	8h00-12h00 / 14h00-16h30
Jeudi	8h00-12h00 / 14h00-16h30
Vendredi	8h00-12h00

Le Conseil accepte.

Motion relative au marché transatlantique

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG avec le Canada et le PTCI (ou TAFTA en anglais) avec les États-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement. Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les États et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local, ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics et le soutien de l'économie locale.

Ces traités visent ensuite à réduire les « barrières non-tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et les normes (sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques) soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres de droit international en matière écologique, sociale, culturelle ou de droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les États-Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les États ou collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs « bénéfices escomptés ».

Elles pourraient de ce fait réclamer de lourds dommages et intérêts à l'État ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal:

- manifeste son opposition à ces traités visant à la marchandisation du monde ;
- demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et du PTIC et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ;
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs ;
- se déclare hors Grand Marché Transatlantique.

Décisions du Maire

Alarmes aux ateliers communaux : devis en cours d'analyse.

Eclairage du terrain de football : Le devis proposé par le SDEER a été signé. Les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Comptes rendus des commissions

Urbanisme : lotissement communal

Une réunion s'est tenue avec le maître d'œuvre le 15 octobre 2015.

Le plan de composition doit être validé semaine 43. Par la suite un plan en 3D sera proposé avec les schémas de réseaux. Le permis d'aménager pourrait être déposé en janvier 2016.

Principes d'aménagement : voirie partagée de 5 mètres de large, possibilité d'un sens unique ou double-sens ; Il est proposé de traiter les corps de rues en créant une zone non aedificandi à végétaliser par la et à rétrocéder aux propriétaires des lots ; travailler sur un règlement ou un cahier des charges. Logements sociaux : la commune ne souhaite pas construire de logements sociaux sur l'emprise du projet. A terme la création de ce type de logements est envisagée avec les recettes générées par l'opération.

Marché dominical

Avant les fêtes de Noël, un marché sera organisé les dimanches matins en partenariat avec les commerçants du centre bourg. Une zone de 100 m² sera terrassée sur l'espace vert situé entre la boulangerie et le multiservices. Une dizaine de commerçants ambulants ont été contactés (produits alimentaires exclusivement).

Animation

Jeux inter villages : L'organisateur a créé une nouvelle association. Affaire à suivre.

Information et questions diverses

CDC Aunis Sud : rapport d'activités 2014

Le Maire présente le rapport d'activités 2014. Aucune remarque.

Métropole

Une réflexion commune est engagée entre les CDA de La Rochelle et de Niort pour la création d'une métropole.

Arrêt TER

Le tronçon La Rochelle – Niort sera fermé du 9 mai au 12 juin 2016 pour travaux.

Le parking nord sera aménagé par la CDC Aunis Sud. Pour le parking sud : voir qui en aura la charge.

Ouverture : 10 décembre 2016. 5 arrêts par jour sont prévus.

Recensement de la population

Le recrutement des agents recenseurs est en cours.

Marché extension de la mairie

Marché clos depuis le 29 septembre 2015. 88 offres retenues en cours d'analyse chez le maître d'œuvre.

La commission MAPA se tiendra le 21 octobre pour étude des offres.

Le Conseil se réunira le 2 novembre 2015 pour le choix des entreprises.

Elections régionales

Le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Fin de réunion : 23h00